



LE PACÔMIEN



Journal municipal

janvier 2009

Vol. 14 No 07

MESSAGE DU MAIRE

Invitation au forum sur le développement de Saint-Pacôme

Vous trouverez l'information nécessaire dans cette édition du journal municipal Le Pacômien.

Merci à M. Donald Boulet

Je tiens à remercier M. Donald Boulet pour les trois (3) années de service qu'il a données à titre de conseiller municipal. M. Boulet a été, au même titre que les autres conseillers, un représentant fier de sa municipalité et toujours prêt à défendre celle-ci. Il a notamment été responsable de la réorganisation du service incendie qui est maintenant en régie avec les municipalités de Saint-Gabriel, Rivière-Ouelle et Saint-Denis. Au nom du conseil municipal, citoyens et citoyennes de Saint-Pacôme, nous vous disons MERCI!

Participons au Carnaval des Neiges 2009

J'invite tous les citoyens à participer à la 23^{ième} édition du Carnaval des Neiges qui aura lieu du 31 janvier au 8 février 2009.

Avis à tous les citoyens et citoyennes

Nous tenons à rappeler à tous les résidents de la municipalité que conformément à l'article 13 du règlement municipal numéro 148 (nuisances), il est prohibé de jeter ou de déposer sur les trottoirs et les rues ou dans les allées, cours, terrains publics, places publiques, eaux et cours d'eau municipaux, **de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé**. Nous demandons votre collaboration pour la sécurité et le respect de tous.

Avis à tous les citoyens et citoyennes dont la toiture de leur résidence se déverse sur le trottoir

Nous demandons aux propriétaires, dont la toiture de leur résidence se déverse directement sur les trottoirs, d'installer des garde-neiges ou arrêts de neige à leur toiture. Ceci afin d'assurer la sécurité des gens qui pourraient se retrouver sur le trottoir lors du déversement.

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
le vendredi de 9h00 à 12h00

Forum sur le développement de Saint-Pacôme

Le plan de développement 2006-2009 de Saint-Pacôme tire à sa fin et il est maintenant temps de réaliser une consultation auprès de toute la population pour en assurer le renouvellement. La municipalité de Saint-Pacôme, en collaboration avec le comité de développement, tiendra un forum de consultation le dimanche 1^{er} mars prochain au Centre municipal.

À titre de membre du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, Saint-Pacôme souhaite créer, développer et améliorer son environnement physique et social de même que ses ressources communautaires dans une perspective de participation et de concertation pour améliorer le bien-être et la qualité de vie pour l'ensemble de ses citoyennes et citoyens, leur permettant ainsi la réalisation de leur plein potentiel. En plus d'identifier des projets concrets à réaliser au cours des trois prochaines années, les participants au forum seront amenés à définir leur vision de Saint-Pacôme en 2020.

La participation de nos citoyens est essentielle pour élaborer un plan stratégique qui permettra à toute la communauté de se développer harmonieusement au cours des prochaines années. Les actions et les projets retenus permettront d'offrir à nos citoyens un milieu de vie de qualité répondant à leurs attentes. Encore faut-il connaître vos attentes... L'invitation est donc lancée à vous tous, adolescents, adultes et aînés, établis depuis toujours, longtemps ou récemment.

Le déroulement de la journée se fera en quatre temps : une conférence d'ouverture, le point sur les actions réalisées dans l'actuel plan, les ateliers, le repas du midi et une plénière. Les participants pourront s'inscrire à l'un des ateliers suivants :

- Économie (entreprises, commerces, agriculture, bioalimentaire...);
- Tourisme et récréatif;
- Communautaire et culturel (services, clubs sociaux, solidarité...);
- Environnement (consommation responsable, patrimoine bâti...).

Le détail du forum vous sera communiqué dans le prochain journal *Le Pacômien* mais nous vous invitons à réserver votre dimanche 1^{er} mars et à vous inscrire dès maintenant auprès de l'agent de développement, M. René Bélanger, au 418-852-2356 ou à develop-stpacome@bellnet.ca. L'inscription est gratuite, mais obligatoire **AVANT** le mardi 24 février prochain à midi. Le repas du midi et le service de garderie sont gratuits.

Surveillez la section *Quoi de neuf* du www.st-pacome.ca et le prochain journal *Le Pacômien* pour obtenir de plus amples détails.

« Quelle chance tu as, toi qui vie sur la terre des hommes où tout est à repenser, à réorienter, à recréer! Mais avant d'agir, il faut s'informer, il faut regarder avec lucidité une réalité pas toujours agréable, il faut prendre conscience de la possibilité, mais aussi de la difficulté, de transformer cette réalité. Chacun peut y contribuer; l'important est de se sentir en charge du monde de demain. » - Albert Jacquard

Coopérative de solidarité santé du Kamouraska

Il est encore temps de retourner le questionnaire visant à évaluer vos besoins de services de santé et distribué dans le journal *Le Pacômien* de décembre. Vous n'avez pas à vous identifier. Que vous soyez membre ou non de la coopérative, il est important de répondre à ce questionnaire qui permettra au comité provisoire de la Coopérative de solidarité santé du Kamouraska d'établir la nécessité d'implanter une coopérative et les services à y offrir. Veuillez déposer le questionnaire dûment complété à votre caisse populaire ou au bureau municipal de Saint-Pacôme. Le questionnaire est également accessible sur le site Internet www.cliniquedouxpays.ca dans la section «formulaires».

Sécurité routière Des changements majeurs

Le comité de vigilance pour la sécurité routière de Saint-Pacôme vous rappelle que, depuis le 7 décembre dernier, les personnes qui conduisent avec les facultés affaiblies ou qui commettent des grands excès de vitesse s'exposent à des sanctions plus sévères au Québec.

Facultés affaiblies

- Suspension immédiate du permis de conduire, qui passe de 30 à 90 jours pour une première infraction;
- Saisie immédiate du véhicule pour 30 jours, si le conducteur est intercepté avec une alcoolémie supérieure à 160 mg par 100 ml de sang ou s'il refuse de fournir un échantillon d'haleine ou de sang.

Grands excès de vitesse

- Suspension immédiate du permis de conduire pour 3, 30 ou 60 jours;
- Saisie immédiate du véhicule pour 30 jours.

Par exemple

Un conducteur a déjà été déclaré coupable d'un grand excès de vitesse après le 1^{er} avril 2008 dans une zone où la limite est de 30 km/h. Il commet une deuxième infraction et est intercepté, cette fois, dans une zone de 50 km/h à une vitesse de 105 km/h :

- Son permis de conduire est suspendu sur-le-champ pour 30 jours;
- Le véhicule qu'il conduit est saisi sur-le-champ pour 30 jours.

S'il est déclaré coupable pour cette deuxième infraction, il sera passible d'une amende de 718,00 \$, incluant les frais. De plus, 10 points d'inaptitude seront inscrits à son dossier de conduite pendant 2 ans et une nouvelle infraction pour grand excès de vitesse sera ajoutée à son dossier. Rappelons que les infractions pour grand excès de vitesse restent au dossier de conduite pendant 10 ans.

Pour plus de détails, on peut consulter le site de la SAAQ au www.saaq.gouv.qc.ca

Une Saint-Valentin inoubliable à la Station plein air!



La Station plein air de Saint-Pacôme vous invite à célébrer en grand la Saint-Valentin le samedi 14 février prochain. Souper fondue, dégustation de portos et de chocolats, sans oublier les chansons interprétées par Gratien Landry, vous permettront de vivre intensément la fête des amoureux. Les cartes pour le souper sont en vente à la Station plein air et le nombre de places est limité.



Brunch et Défi plein air

Le dimanche 22 février, c'est la journée de la municipalité!

Encerclez la date du dimanche 22 février sur votre calendrier puisque c'est ce jour-là que se tiendra la journée de la municipalité à la Station plein air. La journée débutera par un brunch entre 9 h 30 et 13 h 00. Les cartes sont en vente au bureau municipal et à la Station plein air au coût de 10,00 \$ par personne, de 6,00 \$ pour les 6 à 12 ans et gratuit pour les 5 ans et moins. CHOX-FM sera sur place!

Défi plein air

La journée de la municipalité, c'est aussi le défi plein air. Pour y participer, chaque citoyen devra pratiquer une activité récréative extérieure pendant au moins 15 minutes et s'inscrire à la Station plein air où café et lait au chocolat seront servis. Des prix de participation seront attribués.

Comme par les années passées, la patinoire municipale sera accessible pour le patinage libre. On peut aussi relever le défi en pratiquant le ski alpin et la glissade à la Station plein air. Pour l'occasion, la remontée sera gratuite pour les skieurs et planchistes qui sont résidents de Saint-Pacôme. Saint-Pacôme espère comptabiliser 200 participants. L'an dernier, le défi avait été relevé par un impressionnant record de 247 personnes!

Surveillez notre programmation complète dans le prochain journal *Le Pacômien*!

Joignez-vous au réseau «Qualité famille»

La municipalité de Saint-Pacôme, en collaboration avec le comité Village en santé, invite à nouveau les organismes, commerces et entreprises du territoire à joindre le réseau «Qualité famille».

Pour adhérer au réseau «Qualité famille», les organismes, commerces et entreprises doivent avoir leur siège social à Saint-Pacôme, avoir mis en place une action concrète pour améliorer la qualité de vie des familles et répondre à certains critères. Parmi les actions admissibles, notons un tarif familial, un aménagement pour accueillir les familles, un horaire flexible pour les parents, un congé pour raisons familiales, l'organisation d'activités familiales... L'obtention du certificat sera synonyme de l'ingéniosité et du souci manifesté par son détenteur envers la famille.

La date limite pour soumettre une action est le lundi 13 avril 2009. Agissez dès maintenant pour joindre le Centre D'Anjou, le Cinéma Louise, le Club de golf, le Club Optimiste et la Station plein air qui ont déjà reçu avec enthousiasme et fierté le certificat «Qualité famille».

La remise des certificats se fera en mai à l'occasion du lancement de la Semaine québécoise des familles. De plus, parmi toutes les actions certifiées, les citoyens seront invités à choisir le récipiendaire du Prix Qualité famille. Pour information, veuillez contacter René Bélanger au 418-852-2356 ou develop-stpacome@bellnet.ca



La capsule verte

Élimination des odeurs de cheminée : Si votre feu de cheminée dégage une odeur désagréable, jetez quelques écorces de citron dans les flammes.

OFFRE D'EMPLOI

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME EST PRÉSENTEMENT À LA RECHERCHE D'UN ANIMATEUR(TRICE) À TEMPS PARTIEL.

TÂCHES

Veiller au bon fonctionnement du local des jeunes de 12 à 17 ans

- *Superviser le local pendant les soirées d'ouvertures*
- *Accueillir et écouter les jeunes*
- *Planifier, organiser et réaliser des activités avec et pour les jeunes.*

COORDINATION

- *Veillez à garder l'intérêt et l'implication des adultes bénévoles*
- *Collaborer avec les travailleuses de rue du Kamouraska*
- *Informmer la municipalité de Saint-Pacôme du déroulement des activités*

EXIGENCES

- *Expérience et/ou formation pertinente auprès des jeunes*
- *Être responsable, dynamique et autonome*
- *Avoir de l'initiative et de l'humour*
- *Être disponible le vendredi soir*

DÉBUT DE L'EMPLOI : FÉVRIER 2009

HORAIRE RÉGULIER : 5 HEURES SEMAINE

SALAIRE : À DISCUTER

LES CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE REÇUES AVANT LE JEUDI 29 JANVIER 2009 À 16 H

PAR LA POSTE MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

CONCOURS « ANIMATEUR LOCAL DES JEUNES »

27, RUE ST-LOUIS, C.P. 370

SAINT-PACÔME (QUÉBEC) G0L 3X0

PAR TÉLÉCOPIEUR : 418-852-2977

OU PAR COURRIEL : develop-stpacome@bellnet.ca

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunions des 11 et 22 décembre 2009

406.12.08 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion spéciale du 11 décembre 2008 soit accepté tel que présenté.

407.12.08 DEMANDE AU PACTE RURAL – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural, le gouvernement du Québec a versé à la MRC de Kamouraska une aide financière s'échelonnant sur sept (7) années;

ATTENDU QUE pour l'exercice 2008-2009, le versement a été versé à la MRC à la suite de l'accord des parties sur la politique d'investissement relative au Pacte rural;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme demande à la MRC de Kamouraska de verser une aide financière de trente mille dollars (30 000,00 \$) échelonné sur trois (3) ans à raison de dix mille dollars (10 000,00 \$) par année pour contribuer au projet de relocalisation de la bibliothèque municipale.

408.12.08 DEMANDE AU PACTE RURAL - PATINOIRE

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural, le gouvernement du Québec a versé à la MRC de Kamouraska une aide financière s'échelonnant sur sept (7) années;

ATTENDU QUE pour l'exercice 2008-2009, le versement a été versé à la MRC à la suite de l'accord des parties sur la politique d'investissement relative au Pacte rural;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme demande à la MRC de Kamouraska de verser une aide financière de dix mille dollars (10 000,00 \$) pour des projets d'amélioration de la patinoire municipale.

409.12.08 AJUSTEMENT SALARIAL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Pacôme accorde une hausse salariale de 3,4% pour l'année, équivalent à l'augmentation de 2009 de l'indice du prix à la consommation.

410.12.08 ABANDON D'UNE SERVITUDE POUR DES TUYAUX D'AQUEDUC – 210, BOULEVARD BÉGIN

ATTENDU QU'une servitude a été signée le 19-09-1983 et enregistrée le 20-09-1983 sous le numéro 131066 sur le terrain du 210, boulevard Bégin

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Pacôme abandonne une servitude signée pour des tuyaux d'aqueduc sur le terrain du 210, boulevard Bégin

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs à l'abandon de ladite servitude.

411.12.08 PROGRAMME DE SUBVENTION DES PETITS PATRIMOINES 2009

ATTENDU la popularité du programme de subvention des petits patrimoines, ce dernier sera reconduit en 2009;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Pacôme réserve un montant de deux mille (2 000,00 \$) plus le montant restant de 2008 de cinq cent trente-sept dollars et trente-quatre cents (537,34 \$) pour le programme de subvention des petits patrimoines 2009.

412.12.08 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 20 h 20.

413.12.08 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion spéciale du 22 décembre 2008 soit accepté tel que présenté.

414.12.08 DEMANDE AU PACTE RURAL – PROJET DE PARC COMMUNAUTAIRE DE LA SOLIDARITÉ

ATTENDU QUE l'aménagement d'un parc sur la bord de la rivière Ouelle apparaît dans le volet touristique de plan de développement de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE ce parc permettrait de mettre en valeur la rivière Ouelle auprès des touristes et de la population régionale;

ATTENDU QUE ce parc permettrait de

commémorer la solidarité locale et régionale exprimée à la suite des inondations survenues en avril 2005;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la municipalité de Saint-Pacôme dans sa demande d'aide financière de sept mille cinq cent dollars (7 500,00 \$) au Pacte rural du Kamouraska pour soutenir la réalisation de ce parc communautaire.

408.12.08 PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. JEAN- PIERRE TIRMAN ET MME ANDRÉE ROSSIGNOL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE Mme Andrée Rossignol et M. Jean-Pierre Tirman ont acheté la résidence sise au 210, boulevard Bégin le 2 décembre 2008;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Andrée Rossignol et M. Jean-Pierre Tirman au programme pacômien d'accès à la propriété.

409.12.09 ENTÉRINER LE SALAIRE DE MME MANON LÉVESQUE POUR L'ANNÉE 2009

ATTENDU QUE Mme Manon Lévesque occupe le poste de directrice générale adjointe depuis le 28 janvier 2008;

ATTENDU QUE le salaire de Mme Lévesque n'a pas été ajusté suite à l'obtention de ce poste;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le salaire de Mme Manon Lévesque soit ajusté pour l'année 2009 à 16,51 \$ plus l'augmentation de l'indice du prix à la consommation de 3,4% pour l'année 2009.

417.12.08 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 19 h 10.

St-Pacôme le 10 décembre 2008

Conseil municipal
Municipalité de St-Pacôme

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, je vous remets ma lettre de démission à titre de conseiller municipal ; et ce, pour des raisons personnelles et médicales. Cette démission prendra effet à compter du 31 décembre 2008. Je tiens à vous énoncer clairement que mon départ s'effectue sans amertume car j'ai vraiment apprécié toutes ces années passées à travailler et servir au mieux-être de mes concitoyens et concitoyennes de St-Pacôme.

De plus, je tiens à profiter de l'occasion pour remercier les membres du conseil municipal pour tout l'excellent travail effectué au cours des dernières années et j'espère qu'il en sera ainsi pour les années futures.

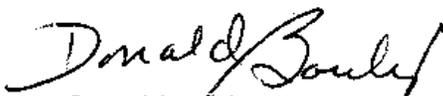
Un merci spécial aux employés de bureau, aux employés municipaux pour le magnifique travail effectué à chaque jour. Merci aussi à Monsieur René Bélanger pour le magnifique travail fait dans différents dossiers.

Je tenais aussi à vous mentionner que certains citoyens sont toujours plus enclins à critiquer les faits et gestes effectués par les membres du conseil municipal plutôt que de travailler de concert avec ceux-ci, je l'ai constaté par moi-même au cours des dernières années.

Merci donc à tous ceux qui acceptent et accepteront d'effectuer ce travail malgré le fait qu'ils n'en tireront pas assez souvent ni une juste valorisation, ni appréciation de la part de la population.

Je termine en vous remerciant encore chaleureusement pour toutes ces belles années avec vous et soyez assuré de mon appui à toute bonne cause pour les années à venir.

Salutations,



Donald Boulet
St-Pacôme

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 245 – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009

- A) RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FONCIÈRE 2009 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS ;
- B) D'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE, DES TAXES FONCIÈRES SPÉCIALES ET DES TARIFS POUR LES SERVICES : D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, D'ASSAINISSEMENT DES EAUX, DE LA COLLECTE ET DE LA DISPOSITION DES ORDURES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DE LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR RÉSIDENCES ET COMMERCES ISOLÉS.

ATTENDU QUE le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le Conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2009 – 2010 – 2011;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné à la réunion régulière du 1 décembre 2008 par le conseiller M. Sylvain Dubé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DANIEL JEAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE LE RÈGLEMENT 245 SOIT ADOPTÉ ET QUE LE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Conseil adopte le budget « dépenses » qui suit pour l'année financière 2009.

DÉPENSES

Administration générale	208 706,00 \$
Sécurité publique	179 884,00 \$
Transports	264 891,00 \$
Hygiène du milieu	297 529,00 \$
Participation au déficit OMH	4 854,00 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	106 204,00 \$
Loisirs et Culture	165 353,00 \$
Frais de financement	<u>601 217,00 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES :	<u>1 828 638,00 \$</u>

ARTICLE 2

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes :

A) Recettes spécifiques

Services rendus – organismes municipaux	3 854,00 \$
Autres services rendus/autres recettes/sources locales	44 400,00 \$
Autres recettes (transferts)	192 986,00 \$
Service de la dette – 85 % (utilisateur)	328 655,00 \$
Service de la dette – 15 % (l'ensemble)	50 160,00 \$
Service de la dette – 25 % (zone industrielle)	14 804,00 \$
Taxe secteur Galarneau- service dette	2 875,00 \$
Coût d'exploitation – aqueduc et égout	140 446,00 \$
Réserve pour étangs aérés	18 900,00 \$
Vidanges 132 636,00 \$	
Vidange des fosses septiques pour chalets, résidences et commerces isolés	<u>13 790,00 \$</u>
TOTAL DES RECETTES SPÉCIFIQUES :	943 506,00 \$

B) Recettes basées sur le taux global de taxation

Imm. du réseau des Affaires sociales	60 839,00 \$
Immeubles des écoles primaires	17 428,00 \$
Péréquation	<u>106 100,00 \$</u>
TOTAL RECETTES BASÉES SUR TAUX GLOBAL :	184 367,00 \$

- C) Pour combler la différence entre les dépenses et le taux des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, la taxe générale à l'évaluation sera la suivante :

Recette de la taxe

Une taxe foncière générale de 1.22 \$/100 \$ d'évaluation imposable, sur une évaluation des immeubles imposables de 62 600 400,00 \$

Taxe générale (foncière générale, foncière voirie et foncière police)	595 079,00 \$
Quote-part – MRC de Kamouraska	103 802,00 \$

Immeubles du Gouvernement fédéral	1 285,00 \$
Immeubles du Gouvernement provincial	<u>599,00 \$</u>
Total	700 765,00 \$
GRAND TOTAL :	<u>1 828 638,00 \$</u>

ARTICLE 3

Le Conseil adopte le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit :

	2009	2010	2011
TOTAL DES DÉPENSES ANTICIPÉES :	1 340 380 \$	450 000 \$	300 000\$

La ventilation de ces immobilisations apparaît au formulaire PT-1 du cahier du programme triennal des immobilisations.

ARTICLE 4

Les taux de taxe et de tarif énumérés ci-après s'appliquent pour l'année financière 2009.

ARTICLE 5

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 1,22 \$/100 \$ pour l'année 2009 conformément au rôle d'évaluation au 1^{er} janvier 2009 et se détaille comme suit :

Taxe foncière	.00677/100 \$
Service de la police	.00129/100 \$
Réseau routier	.00144/100 \$
Service de la dette 15%	.00080/100 \$
Service de la dette 25% (zone industrielle)	.00024/100 \$
Quote-part MRC	.00166/100 \$

ARTICLE 6

Tarification – Aqueduc et égout (dette)

Le Conseil fixe le tarif aqueduc et égout 2009 à 610,42 \$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifié au tableau des unités contenu aux règlements numéros 92, 119, 171, 189, 206 et 212 et 235 pour tous les immeubles identifiés.

ARTICLE 7

Tarification – Aqueduc et égout (prolongement rue Galarneau)

Le conseil fixe le tarif aqueduc et égout 2009 à 422,79 \$ pour l'unité de référence mentionné dans la catégorie d'immeuble de l'article 7 du règlement 170 pour tous les immeubles identifiés.

ARTICLE 8

Tarification – Frais d'exploitation

Les coûts d'exploitation pour l'aqueduc et l'égout seront chargés à 259,07 \$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifié au tableau des unités contenu aux règlements numéros 92, 119, 171, 189, 206, 212 et 235 pour tous les immeubles identifiés.

ARTICLE 9

Tarification – Réserve pour étangs aérés

Le conseil fixe le tarif Réserve pour étangs aérés à 35,00 \$ pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifié au tableau des unités contenu aux règlements numéro 92, 119, 171, 189, 206, 212 et 235 pour tous les immeubles identifiés.

ARTICLE 10

Le Conseil fixe le tarif de compensation pour l'enlèvement et la destruction des ordures et matières recyclables à 179,77 \$ pour l'année, pour l'unité de référence 1 « Résidentiel » identifié au tableau des unités contenu dans le règlement numéro 126, et ce, pour tous les immeubles identifiés.

ARTICLE 11

Le conseil fixe le tarif pour la vidange de fosse septique à 82,00 \$ pour l'année 2009. Pour les chalets, le tarif est de 42,00 \$ pour l'année 2009.

ARTICLE 12

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 15 % pour l'exercice financier du 1^{er} janvier 2009.

ARTICLE 13

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE VINGT-DEUXIÈME (22^e) JOUR DE DÉCEMBRE 2008.



Carnaval des Neiges 2009



« Au 23^e, tous ensemble pour la jeunesse »

**Du 31 janvier au 8 février 2009, vous êtes invités à participer
aux différentes activités de cette fête hivernale.**

voici le programme du carnaval :

Samedi 31 janvier
Pont du bonhomme

Dimanche 1^{er} février
Brunch des carnavaloux
Mise au jeu du Bonhomme

Vendredi 6 février
Mise en capsules
Soirée karaoké
Ski et glissades gratuits avec macaron

Samedi 7 février :
18h : souper du Bonhomme
21h : soirée dansante du bonhomme

Dimanche 8 février, 9h à 16h
Journée familiale
Ski et glissades gratuits avec
le port du macaron
Promenades en voiture à cheval
Cabane à sucre : 1.00\$
16h : TIRAGE DE LA LOTERIE

Vente des billets pour le brunch et le souper
du Bonhomme
Claudette Houle, 852-2479
et les membres optimistes

Informations : Jérôme Dubé, 418-852-2041
Line Landry, 418-852-1446

Macaron du Carnaval 5,00 \$

AVANTAGES

**À LA STATION PLEIN AIR
SKI ET GLISSADES GRATUITS**

**Le vendredi 6 février en soirée
Le dimanche 8 février toute la journée**

**PLUS : entrée gratuite à la soirée du
bonhomme à la salle Albert-Royer le samedi
7 février 2009**

Pour informations : Jérôme Dubé 418-852-2041
Thérèse Gagnon 418-856-5269



Activité gratuite offerte à toute la population dans le cadre de la Semaine Nationale de prévention du suicide 2009 : conférence avec M. Pierre Létourneau. Pendant l'été 2006, M. Létourneau nageait les 250 kilomètres entre Longueuil et Lévis pour sensibiliser la population à l'importance de DEMANDER de L'AIDE dans les moments difficiles. Venez le rencontrer le mardi 3 février 2009 à 19 h 30 au Mistook du Cégep de La Pocatière. L'entrée est gratuite. Bienvenue à tous!



Conférence ouverte à toute la population

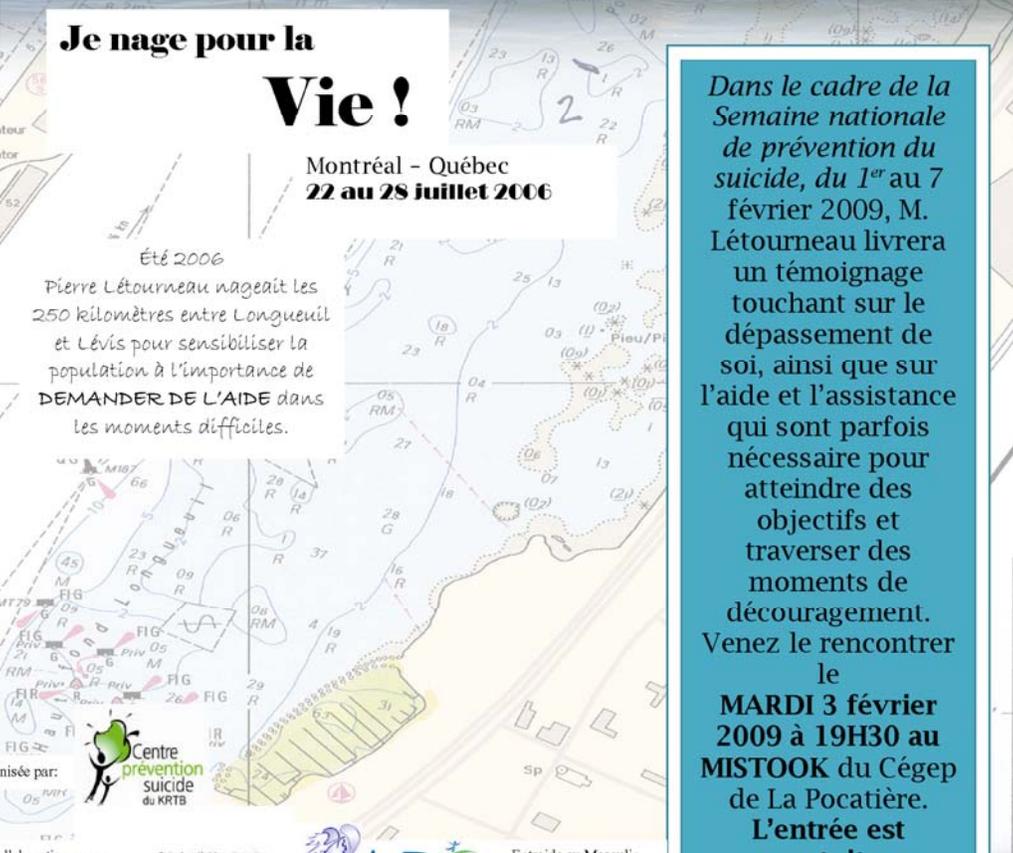
Je nage pour la **Vie !**

Montréal - Québec
22 au 28 juillet 2006

Été 2006
Pierre Létourneau nageait les 250 kilomètres entre Longueuil et Lévis pour sensibiliser la population à l'importance de **DEMANDER DE L'AIDE** dans les moments difficiles.

Dans le cadre de la Semaine nationale de prévention du suicide, du 1^{er} au 7 février 2009, M. Létourneau livrera un témoignage touchant sur le dépassement de soi, ainsi que sur l'aide et l'assistance qui sont parfois nécessaire pour atteindre des objectifs et traverser des moments de découragement. Venez le rencontrer le

MARDI 3 février 2009 à 19H30 au MISTOOK du Cégep de La Pocatière. L'entrée est



Centre
prévention
suicide
du KRTB

Dates à retenir

Février 2009

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2 20h00 Réunion du Conseil	3 Récupération 1	4	5 Âge d'or (13h à 16h cartes)	6 Récupération -2	7
8	9	10 Vidanges 1	11	12 Âge d'or (13h à 16h cartes)	13 Vidanges 2	14 St-Valentin Souper Station Plein Air
15	16 19h00 Société du Roman policier	17 Récupération 1	18	19 Âge d'or (13h à 16h cartes)	20 Récupération 2 Soirée glissade (Station Plein Air)	21
22 Journée de la municipalité Brunch et Défi plein air (Station Plein Air)	23	24 Vidanges 1	25	26 Âge d'or (13h à 16h cartes)	27 Vidanges 2	28 Âge D'Or (danse)

Bibliothèque les mardis et 18h30 à 20h30 et les dimanches de 10h00 à 12h00

ÂGE D'OR - JOIE DE VIVRE

Fêtes du mois de février 2009

Joseph-Émile Lévesque	1	Neil Dubé	11	Alida Bouchard	18
Alain Lévesque	1	Jean-Paul Milliard	13	Gédéon Dubé	21
Léo Lebel	3	Rachel Ouellet	17	Ginette Lacourcière	23
Yves Lévesque	5	Maxime Lévesque	17	Gilbert Ruest	24
Réjean Houle	6	Carol Milliard	17	Richard Chamberland	25
Vincent Ouellet	8	Marie-Marthe Michaud	18	Adrien Chamberland	26

HORAIRE DE LA PATINOIRE POUR L'HIVER 2008-2009

	Heure	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Avant-midi	7h00 à 12h00	Patinage	Fermé Entretien	Fermé Entretien	Fermé Entretien	Fermé Entretien	Entretien	Hockey
Après-midi	12h00 à 15h00	Patinage	Patinage	Patinage	Patinage	Patinage	Patinage	Patinage
	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien
	15h15 à 18h00	Patinage	Hockey	Hockey	Hockey	Hockey	Hockey	Patinage
Soirée	18h30 à 21h30	Hockey	Hockey	Patinage	Hockey	Patinage	Hockey	Hockey



GUICHET AUTOMATIQUE
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

Siège social
7, rue Caron CP 68
St-Pacôme (Québec)
G0L 3X0 (418) 852-2812

Date de tombée : 10 février 2009 à midi

Prochaine parution : 18 février 2009